

NOTE MÉDECIN POUR LES AMÉNAGEMENTS DU SECOND SEMESTRE

LES MÉDECINS :

Le **Dr Lise Abravanel** et le **Dr Vanessa Bonardel**, toutes deux désignées par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) vous recevront dans leurs bureaux 515 et 516 situés **au 5^{ème} étage** du centre Assas.

Un dossier sera constitué comprenant les documents médicaux transmis par vos soins.

Des éléments complémentaires peuvent être demandés après le rendez-vous.

Les médecins préconisent un avis qui ne constitue pas une décision, les aménagements étant soumis à l'avis de l'autorité administrative et aux limites logistiques du cadre institutionnel.

Revoir le même médecin est fortement recommandé pour un meilleur suivi de votre dossier.

Les aménagements obtenus antérieurement ne sont pas automatiquement reconduits.

La durée d'un aménagement est variable en fonction du handicap ou trouble de la santé invalidante.

DATES LIMITES DES RENDEZ VOUS :

Vous consulterez les médecins **UNIQUEMENT APRÈS** votre rendez-vous au relais handicap-santé.

Prendre RDV le plus tôt possible dès le 11 décembre (Hors période de fermeture des services)

Les derniers rendez- vous médicaux ont lieu :

- **Le 1^{er} mars 2024 pour les licences et master**
- **Le 26 avril 2024 pour le CRFPA.**

PRENDRE RENDEZ-VOUS AU NIVEAU DU SECRETARIAT DES MÉDECINS :

Mme Elodie Elias gère la prise de rendez-vous dans le **bureau 508** situé au même étage.

Il est impératif de passer par son bureau lorsque vous sortez de votre rendez-vous avec le relais handicap santé ou de lui envoyer un mail à elodie.elias@u-paris2.fr avec en objet :

- NOM Prénom matricule et demande de rendez-vous médical.

Vous avez également la possibilité de vous rendre sur le lien :

<https://rendez-vous.u-paris2.fr/ve/>

- Sélectionner bilan médical aménagements semestre 2 dans service de santé étudiante du menu déroulant « **Prestations** »
- Puis le nom du médecin dans la rubrique « **Intervenant** »

A titre exceptionnel, vous pouvez choisir un rendez-vous téléphonique en le précisant bien à Mme Elias ou en le précisant dans la section « commentaire » de la plateforme avec votre numéro de téléphone.

Une réunion via zoom est également possible.

TRANSMETTRE VOS DOCUMENTS MEDICAUX :

Les documents sont à joindre avant votre rdv médical sur la boîte mail du SSE : sse@u-paris2.fr

- Objet du mail : Documents médicaux pour le Dr BONARDEL ou Dr ABRAVANEL puis votre NOM Prénom et N° d'étudiant et date du rendez-vous fixé.
- Pièces jointes : Envoyez en **PDF lisible les documents médicaux en les séparant**.

Vous pouvez les remettre en main propre au médecin le jour même du rendez-vous.

Il est de votre responsabilité de fournir les documents demandés dans les délais afin de finaliser à temps votre demande d'aménagement.

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

- **Certificat médical récent rédigé par le médecin spécialiste ou généraliste qui vous suit détaillant :**
 - Le/les diagnostics
 - Les difficultés rencontrées
 - Le retentissement sur vos études
- **Bilans diagnostiques** (orthophoniste, ergothérapeute, neuropsychologue...) **avec les propositions d'aménagements d'études et d'examens**
- **Dernières ordonnances datant de moins de 1 an.**
- **Derniers comptes rendus d'hospitalisation.**
- **Aménagements antérieurs déjà obtenus (y compris pour le brevet ou le bac).**
- **Partie médicale du dossier MDPH et décision rendue (RQTH, taux d'invalidité, AAH).**

NB : pour les étudiants étrangers présentant un certificat en langue étrangère :

- Une traduction assermentée des documents médicaux attestant du diagnostic et des difficultés rencontrées